



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 23 mars 2020

direction
départementale
des territoires
Jura

Le directeur départemental des territoires
à
Mairie de Saint-Claude
32 rue du pré
39200 SAINT-CLAUDE

service de l'eau,
des risques, de
l'environnement et de la
forêt

Objet : franchissement de cours d'eau pour débardage
références : EJ- 39-2020-00050

affaire suivie par : Emilie JOUAN
Pôle eau
tél.: 03 84 86 80 87, fax: 03 84 86 80 10
courriel : emilie.jouan@jura.gouv.fr

PJ : - un dossier
- copie du récépissé de déclaration
- accord sur déclaration

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du dossier de déclaration déposé par le Groupement forestier 5P en date du 19 février 2020 concernant le franchissement d'un cours d'eau sur la commune de Saint-Claude, conformément à l'article R214-37 du Code de l'environnement.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision concernant cette déclaration, ainsi que la notification de l'affichage à nous retourner à l'issue de la procédure.

horaires d'ouverture :
9h00 – 11h45
13h45 – 16h30

4, rue du Curé Marion
39000 Lons-le-Saunier
téléphone :
03 84 86 80 00
télécopie :
03 84 86 80 10
courriel :
ddt@jura.gouv.fr

Pour le directeur départemental des territoires et par
délégation,

Le chef du service de l'eau, des risques,
de l'environnement et de la forêt,



Bertrand BROHON